



La contribution climat-énergie ou Taxe Carbone

L'idée

A compter de 2011 le coût environnemental des produits sera taxé et donc intégré dans leur prix.

Les modalités ne sont pas encore définies :

Prélèvement fiscal

- ✓ coût du carbone à la tonne en amont
- ✓ intégration à la TIPP

Bonus-malus sur les produits...

Les conséquences

Augmentation des coûts
Baisse de la rentabilité
Perte de compétitivité

Nos solutions

Notre expertise peut vous permettre de vous adapter aux enjeux écologiques et économiques des sociétés modernes :

- ✓ **Le diagnostic développement Durable**
- ✓ **Le Bilan Carbone®** pour évaluer et réduire ses émissions de GES

Sources

<http://www.frequenceterre.com/chroniques-environnement-010170-1205-jdle-15-juin.html>

http://www.marianne2.fr/La-taxe-ecologique-de-Borloo-une-TVA-sociale-verte_a180682.html?com

Parce que se projeter dans l'avenir c'est d'abord le besoin de se connaître, Ariane Conseil vous accompagne efficacement sur des audits ciblés.

La **contribution climat-énergie (CCE)** est un projet de taxe sur deux secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES), les transports et le bâtiment. Le gouvernement a bien l'intention de réduire les émissions dans ces secteurs grâce à cette taxe qui devrait favoriser une mutation vers une économie décarbonée en taxant les émissions de CO₂ liées en particulier à l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz). Elle vise à modifier les comportements en profondeur grâce à un «déplacement de la fiscalité» du travail vers l'énergie. Elle ne devrait cependant pas intervenir avant deux ans.

Comme toute réforme de la fiscalité, ce projet est un concentré d'enjeux environnementaux, politiques, économiques, sociaux et internationaux. Beaucoup de questions se posent encore quant à ses modalités d'application. **Sera-t-elle au final un prélèvement fiscal ou un bonus-malus ?**

En toute logique, elle devrait influencer sur la formation des prix en renchérissant systématiquement et fortement l'utilisation des énergies fossiles à chaque étape de la vie d'un produit, que ceux-ci soit utilisés par les ménages ou les entreprises.

Cependant, on risque de **pénaliser la compétitivité de nos industries** n'ayant pas déjà réalisé des efforts d'optimisation énergétique et de réduction de leurs émissions de GES, en leur imposant des coûts que des concurrents étrangers n'auront pas à supporter.

S'il s'agit encore à ce jour d'une démarche volontaire et citoyenne il est intéressant de mener dès maintenant, afin de pouvoir réaliser immédiatement des économies d'énergie, une mise aux normes environnementales, qui est une valeur ajoutée à l'image de l'entreprise, et au final anticiper une réglementation contraignante dès 2011.

Vous avez un besoin... nous avons la solution !

<http://www.arianeconseil.com/>

- ✓ **Le diagnostic Développement Durable** pour la prise en compte des enjeux du Développement Durable dans la stratégie et le management ou comment intégrer, de manière opérationnelle, le développement durable au management des organisations.
- ✓ **Le Bilan Carbone®**, méthode de comptabilisation des émissions de GES et de projection économique de la dépendance énergétique. C'est l'outil majeur dans l'élaboration d'une politique de lutte contre ces émissions et donc contre le réchauffement climatique, mais aussi pour vérifier la pertinence de choix antérieurs dans une politique de Développement Durable.